

La vente aux enchères immobilières notariale est un mode de vente à l'amiable parmi les plus transparents. La vente aux enchères est :

- adaptée à la commercialisation de tous types de biens immobiliers,
- publique : elle permet la mise en concurrence lors de la séance de vente de tous les acheteurs potentiels, favorisant ainsi la vente au prix du marché,
- totalement sécurisée juridiquement : le cahier des charges qui garantit au mieux vos intérêts, est rédigé par le notaire,
- originale de par son lieu : la vente est organisée à la Chambre des Notaires de Paris et se fait à la bougie ou au chronomètre,
- rapide : entre la 1<sup>ère</sup> prise de contact et la finalisation de la vente, environ 2 mois sont nécessaires. L'absence de délai de réflexion et de condition suspensive d'obtention de prêt en font un mode de vente particulièrement rapide.



## Contacts

Vous avez une question, nous sommes à votre écoute et à votre disposition :

- l'équipe des ventes aux enchères au 01 44 82 24 85
- ou à [encheres@paris.notaires.fr](mailto:encheres@paris.notaires.fr)
- le Département Immobilier au 01 44 82 24 49



TRANSPARENCE  
SÉCURITÉ  
RAPIDITÉ



## VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES NOTARIALES

# Réalisez une transaction rapide et contrôlée en toute transparence

Paris Notaires Services - Septembre 2012



## La vente aux enchères immobilières notariale

ACCOMPAGNER  
CONSEILLER  
ORGANISER

### Déroulement d'une séance

Le jour de la vente, les amateurs remettent au notaire un chèque de consignation (généralement 20% de la mise à prix).

Les acheteurs potentiels portent enchère et après l'extinction de 2 feux successifs, le notaire prononce l'adjudication au profit du plus offrant.



## VOUS ÊTES VENDEUR

Le service des ventes aux enchères vous accompagne :

- en vous **conseillant** pour fixer une mise à prix cohérente mais aussi attractive et compétitive, basée impérativement sur une expertise réalisée par un expert de Paris Notaires Services ou par un professionnel de votre choix,
- en **organisant** la mise en place de multiples actions publicitaires (via la presse, Internet, les canaux de diffusion de la Chambre des Notaires de Paris, notre programme des ventes...) valorisant ainsi votre bien,
- en **gérant** également les rendez-vous de visite, ce qui vous apporte une visibilité complète sur le nombre d'acquéreurs potentiels intéressés par votre bien,
- en **prenant** totalement en charge l'organisation de la vente le jour J à la Chambre des Notaires, Place du Châtelet à Paris.

## VOUS ÊTES ACQUÉREUR

Le service des ventes aux enchères vous propose :

- d'**assister** aux réunions d'informations ouvertes à tous,
- de **consulter** les annonces immobilières sur le site [www.encheres-paris.com](http://www.encheres-paris.com),
- de vous **abonner** au programme pour découvrir notre offre de biens immobiliers,
- de **consulter** le cahier des charges des biens que vous avez retenus,
- de **choisir** entre visites publiques ou privées du bien,
- de vous **positionner** sans intermédiaire le jour de la vente et d'identifier les prospects intéressés,
- de **finaliser** votre acquisition dans des délais très courts (1 mois 1/2 maximum).

## Ventes aux enchères immobilières notariales

Pour vendre ou acquérir un bien rapidement et au juste prix.

### Chiffres-clés

**30** séances

de ventes en moyenne par année pour près de **300 biens** présentés à la vente.

En 2011, **plus de 6000 personnes** ont manifesté leur intérêt pour un bien vendu aux enchères.

**39%** ont déposé une consignation pour les biens visités.

**89%** des biens présentés à la vente se sont vendus, dont **76%** au-delà de la valeur de l'expertise.

### Tarifs

Les frais liés à la vente aux enchères varient en fonction du choix du mode de vente et du résultat de la séance. A titre d'exemple, pour un bien adjudgé à 400 000 €, notre prestation vous coûtera 2% du prix de vente, généralement partagés par moitié entre le vendeur et l'acquéreur.

### Délais de livraison

D'une manière générale, 2 mois suffisent pour la préparation de la vente d'un bien aux enchères (la 1<sup>ère</sup> étape étant l'expertise et la dernière correspondant à la finalisation du cahier des charges avant la vente).